

COMMERCE ET DROIT DE PREEMPTION

DETERMINATION D'UN PERIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET PRINCIPES D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

- ✓ Préserver la diversité commerciale et artisanale.
- ✓ Renforcer l'attractivité d'un centre ville.
- ✓ Maintenir une vocation commerciale à un quartier.
- ✓ Sauvegarder le commerce de proximité.

*La société **RMD** met à votre disposition son expertise dans le domaine du commerce et de la distribution, sa connaissance des diverses formes de commerce quelle que soit la taille du point de vente.*

La démarche proposée comporte 3 étapes :

- ✓ *Un diagnostic de l'appareil commercial d'une ville ou d'une partie de ville intégrant une approche quantitative et une approche qualitative : variété des activités, taille, ancienneté du point de vente, état général...*
- ✓ *La mise en perspective du diagnostic avec les évolutions de la ville ou de l'agglomération au niveau urbanistique et commercial.*
- ✓ *Un échange/concertation avec la collectivité permettant d'établir le rapport préalable pour retenir des priorités dans un périmètre précis.*

SARL RMD - RCS ALBI B 412 895 161

Siège social : 31 rue Costes et Bellonte • 81000 ALBI

Bureaux : Z.I. Fonlabour • 5 chemin de la Besse • 81000 ALBI

☎ : 05 63 38 98 66 - Fax : 05 63 38 98 67

sarlrm@wanadoo.fr